

Fondé en 1975, Le Boulet est une Association qui se voue à la protection du cadre de vie, principalement urbanistique et architectural de la ville de Carouge et des régions avoisinantes. Précurseur, le Boulet a suscité un plan de site, la création d'un musée communal et de multiples actions de sauvegarde.

Notre site internet: [www.leboulet.ch](http://www.leboulet.ch) *Le Boulet est sur Facebook*

C.P. 1443 - 1227 Carouge — Mars 2020 n° 01/20 tirage 420 exemplaires **Messagerie: [info@leboulet.ch](mailto:info@leboulet.ch)**

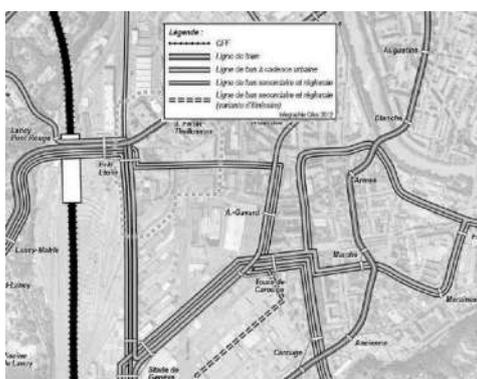
## Carouge: quo vadis?

On attribue l'origine du nom de Carouge au terme latin *quadrivium*-carrefour. A l'époque romaine, une fois le pont sur l'Arve franchi, des routes convergeaient en direction de Frangy et d'Annecy. Cette situation de carrefour, propre à la topographie des lieux n'a visiblement pas changé à ce jour. Avec la rapide croissance de la population en cours dans notre Commune et les Communes voisines, des voies de circulations importantes pour le trafic régional continuent toujours à converger vers Carouge. Et de nos jours, un constat s'impose: nos routes sont de plus en plus condamnées à devoir subir des embouteillages endémiques.

Ainsi le Rondeau est destiné à accueillir non seulement de plus en plus de trafic de transit de véhicules privés, mais surtout des lignes importantes de desserte régionale de transports publics.

A cet égard, un projet cantonal consiste à faire passer par le chemin de Pinchat des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Ce chemin devrait être élargi avec une voie en site propre, ce qui impliquerait la disparition de rangées d'arbres centenaires et la démolition de nombreux murs. Et pourtant il existe d'autres solutions.

De même la création d'un hub de transports publics à l'avenue Vibert, au milieu d'habitations à côté de la fontaine des Tours, implique le passage de bus en double sens à travers la rue du Collège. Vous trouverez dans ce numéro nos réflexions et propositions en rapport avec une nouvelle réflexion à conduire désormais dans le cadre de la révision de notre plan directeur communal.



# REVISION DU PLAN DIRECTEUR

La ville de Carouge ayant décidé de procéder à une révision de son plan directeur communal, diverses Associations locales, parmi lesquelles Le Boulet, ont été invitées à consulter le cahier des charges établi à l'intention du bureau d'étude chargé de ce mandat et à formuler leurs remarques. En date du 7 février, notre groupement a donc transmis au Service communal d'urbanisme ses observations. Ces dernières procèdent d'un triple constat et conduisent à plusieurs recommandations:

- **Premier constat** : aujourd'hui Carouge avec ses 22'000 habitants atteint une densité de population et de constructions au kilomètre carré record dans notre pays (3e au niveau suisse).

- **Deuxième constat** : de par sa situation, Carouge est un lieu de passage et de transit, notamment pendulaire, obligé pour un bassin de population en fort accroissement (Genève Sud). Avec une population atteignant 35'000 habitants, Carouge aurait une taille comparable à celle de la ville de Sion. Les nouveaux immeubles construits sur le plateau de Pinchat et les 3'700 logements à construire à Grosselin, comme ceux prévus dans le cadre plus large de l'urbanisation du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), vont poser de graves problèmes de mobilité.



- **Troisième constat** : la bande de verdure rejoignant les bords de l'Arve depuis les communes de Troinex et de Veyrier est un point fort de l'aménagement régional. Cette pénétrante est importante, non seulement en regard de l'urbanisation en cours, mais également pour la continuité des circuits piétonniers existants ainsi que pour la faune locale.

**Au vu des considérations qui précèdent, nos demandes et recommandations sont les suivantes :**

- Pour maintenir une qualité de vie et une fiscalité attractive dans l'ensemble de notre ville, il est insensé de vouloir doubler la population et le nombre d'emplois actuels en 20 ans. Nous demandons donc de revoir ces prévisions.

- Nous demandons l'élaboration d'un véritable plan des circulations privilégiant notre cité, ceci en déviant les trafics de transit motorisés (publics et privés).

- De repenser globalement le plan des circulations – y compris le plan des transports publics – en termes de Centre urbain, avec une vision de dégagement du Centre qui doit être requalifié au titre

de Centre historique. Un système de transports publics innovant à l'image de ceux à l'étude dans certains centres urbains (bus-navettes) doit être d'ores et déjà envisagé, ceci dans l'esprit d'une desserte interne inter-quartiers.

- D'examiner la possibilité de dévier le trafic sur l'axe Est-Ouest, notamment celui des lignes de bus actuelles et celles prévues, par un renvoi sur la route du Val-d'Arve et le tunnel existants qui pourraient être élargis d'une voie.



Photo de gauche: schéma du parcours prévu des futurs bus à Haut Niveau de Service (BHNS) depuis les Grands-Esserts jusqu'aux gares du Léman Express de Champel et Bachet.



Photo de droite: l'un des groupes d'arbres du chemin de Pinchat qui devraient être abattus.

- D'engager l'étude d'une voie de délestage des lignes de tram nos 12 & 18 par les Promenades (axe Nord-Sud).
- D'examiner une variante de passage de bus à haute capacité en privilégiant un passage par la route du Val d'Arve pour la ligne rejoignant la gare CFF du Bachet depuis les Grands-Esserts, ceci afin d'éviter le goulet d'étranglement du Rondeau et de préserver des alignements de chênes centenaires existants.
- D'abandonner le projet de passage à double sens de bus à la rue du Collège, projet inadéquat au voisinage d'une école et d'un EMS et qui impliquerait au surplus la suppression du système de livraison de la Migros.
- D'engager l'étude et la mise en valeur de la végétation arborée, notamment en ce qui concerne les allées et alignements d'arbres existants et à prévoir dans les nouveaux quartiers.
- De protéger la pénétrante de verdure située sur les communes de Veyrier, Troinex et sur le plateau de Pinchat, seul poumon de verdure de notre Commune. De ce point de vue, le maintien sur le plateau de Pinchat de zones villas largement arborées, telles que le chemin Fillion, prend tout son sens. Ce d'autant que le passage, en accroissement constant de la circulation automobile et des transports publics, sur le verrou du Rondeau reste incontournable.
- Enfin, nous nous félicitons du programme de mise à jour du recensement architectural des immeubles sur tout le territoire communal.

---

## Elections municipales

Notre Association étant neutre sur les plans politiques et confessionnels, nous n'avons aucune recommandation de vote à formuler. Néanmoins, nous vous encourageons à soutenir l'engagement des candidats suivants aux prochaines élections municipales, car tous ont tous participé à nos activités en qualité de membres ou encore de conférenciers:

Baertschi Pierre (PS), Barbuzzi Dominique (PDC), Baud Michel (UDC), Etienne Alain (PS), Mutzenberg Patrick (PS), Philippe Pélissier (PLR).

Carouge a besoin que nos préoccupations puissent être relayées au niveau communal lors de la législature à venir qui marquera un tournant décisif de l'avenir de notre cité.

# PETITION POUR UNE VOIE DE DECHARGE

Suite au dépôt de notre pétition qui a recueilli plus de 180 signatures, une délégation composée de trois membres de notre Association a été reçue le lundi 14 octobre 2019 par la Commission des pétitions du Grand Conseil.

Pour l'essentiel, notre délégation a rappelé que l'introduction depuis plus de trente ans d'un matériel roulant inapproprié à la configuration des rues du centre de Carouge pose problème. Des courriers récurrents, des interventions, soit parlementaires, soit auprès des autorités municipales ont souligné l'impact des nuisances sonores ou encore l'encombrement générés au passage d'un matériel ferroviaires qui traverse, parfois au plus près des commerces et des habitations, le Centre historique de Carouge.



Le profil-type des rues de Carouge tel que publié dans l'ouvrage d'André Corboz donne une largeur de rue de 12,50 mètres. L'emprise des convois ferroviaires est telle que dans plusieurs rues les trottoirs sont réduits à une portion congrue. Les convois frôlent certaines arcades.

Dans le rapport no P 2074-A établi suite à cette audition, un document qui vient de nous parvenir au moment de mettre sous presse le présent numéro, il est fait état de l'audition du directeur de l'Office Cantonal des Transports (OCT), Monsieur Benoît Pavageau et du Conseiller d'Etat en charge des Transports, Monsieur Serge Dal Busco. Ce directeur confronté à des exigences d'exploitation fait état de discussions conduites dans les années 2000 et portant sur l'éventualité d'une voie de délestage. Il mentionne le fait que la Commune de Carouge n'aurait pas fait valoir une telle intention lors de la rectification de la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50). Il précise que les projets d'urbanisation actuels sur le plateau des Grands-Esserts à Veyrier et l'existence de 4 ou 5 infrastructures de transport lourdes (lignes TPG), toutes concentrées dans le même périmètre, ne permettraient plus de laisser passer des voitures au niveau du Rondeau de Carouge! Enfin, un doublement de la ligne de trams ne permettrait pas de multiplier les clients et engendrerait des dépenses.

Interpellé par une députée, sur le poids des convois qui correspondrait à celui d'un char d'assaut, le directeur répond que le poids d'un tram est bien inférieur à celui d'un char blindé, ce qui est erroné! En effet le poids d'un char Léopard de l'armée suisse est d'environ 60 tonnes. Celui d'un convoi simple Bombardier Cityrunner est de l'ordre de 50 à 70 tonnes ( poids à vide et en pleine charge) et celui d'un Stadler Tango de 57 à 85 tonnes. Or, ceux-ci sont en doubles compositions. La réalité

c'est que dans les rues étroites de notre cité, nous avons bel et bien à chaque passage une masse d'un poids bien supérieur à un char d'assaut de l'armée suisse qui est en mouvement!

Apparemment peu orienté sur la nature des doléances des riverains, le chef de l'Office cantonal des transports signale toutefois que les TPG passent de la graisse sur certains rails, ceci afin de limiter les crissements. Enfin il signale que la réflexion actuelle porte sur la suppression prochaine d'un arrêt considéré comme très proche de deux autres dans le Centre de Carouge (note: probablement l'arrêt Ancienne, soit celui du théâtre).

Dans leurs prises de position en Commission, les représentants des partis - à l'exception des groupes MCG et des Verts qui s'abstiennent - recommandaient de simplement déposer cette



pétition sur le bureau du Grand Conseil. Il est vrai que le mois de février n'est peut-être pas la date la plus favorable pour une prise de position sur ce dossier de la part d'un Grand Conseil qui est amené, dans le même temps, à examiner une loi de financement pour le réseau TPG, avec des investissements portant sur des centaines de millions de francs notamment pour des lignes de trams (Perly, Grand-Saconnex, etc.). Quoi qu'il en soit, la décision finale en rapport avec notre pétition devrait se prendre lors de la session des 27 et 28 février 2020, date de parution du présent bulletin.

### **Audition du 21 novembre par la Commission des pétitions de la ville de Carouge**

Suite à une seconde audition, cette fois auprès de la ville de Carouge, nous avons pu développer en petite délégation, les motifs qui ont fondé le dépôt de cette pétition. Lors de sa séance du 17 décembre 2019, le Conseil municipal a finalement accepté par 27 oui et 2 abstentions un renvoi au Conseil administratif de notre pétition, ceci en précisant que nos préoccupations étaient bien prises en compte et qu'elles seraient incluses dans la planification à long terme des projets touchant notre Commune. Par ailleurs, dans sa délibération, le Conseil municipal a chargé le Conseil administratif d'envoyer une lettre aux TPG afin de:

1.- s'assurer que la vitesse maximum de 15 km/h est bien respectée sur l'intégralité du parcours dans le Vieux-Carouge (du Rondeau jusqu'à la place d'Armes) par les conducteurs des trams et non pas seulement à l'arrivée du virage reliant la rue Ancienne à la rue du Marché et ce, conformément à l'accord qui avait été passé avec la ville de Carouge.

2.- analyser la possibilité, sur la ligne n° 12, de désaccoupler les rames du type « Düwag Be4/6et Be 4/8 » afin de rouler en unité simple au lieu d'unité multiple durant les heures de faible affluence et ainsi de réduire la nuisance sonore et les vibrations pour les riverains.

3.- analyser la possibilité, sur les lignes n° 11 et 21, de faire circuler des autobus simples au lieu d'autobus articulés, durant les heures de faible affluence, afin de réduire les nuisances sonores vis-à-vis des riverains ainsi que de diminuer la pollution.

Nous reviendrons dans un prochain numéro sur les conséquences de cette pétition du Boulet, tout en constatant d'ores et déjà que, par l'entremise d'une démarche citoyenne, nous avons commencé à faire bouger les lignes sur ce lancinant et délicat dossier.

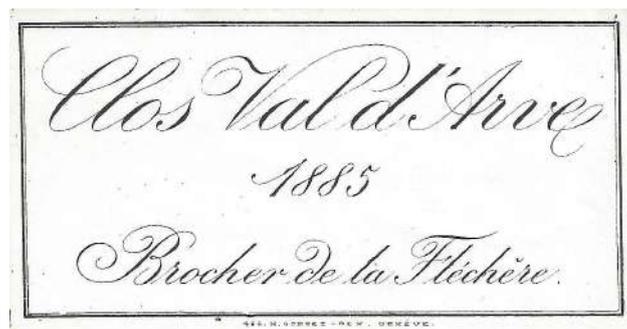
---

## COUPES AU BOIS DE PINCHAT

Opération d'élagage ou bien coupe trop bien ordonnée au bois de Pinchat? En votant le 17 décembre 2019 une délibération portant sur la réalisation de travaux forestiers dans la forêt de Pinchat, le Conseil municipal a déclenché une mini tempête médiatique. Une pétition a été immédiatement lancée en ligne par le groupe « Genève se construit à la tronçonneuse ». Les esprits se sont vite échauffés et les médias se sont fait l'écho de ce désordre.

Entre temps, le Conseil administratif a pris la décision de ne procéder qu'à une coupe très minimale, dite de sécurité, afin d'éviter que des arbres morts ne viennent à chuter en période de sécheresse. Les pétitionnaires seront toutefois reçus au cours de ce printemps afin de mieux cerner les enjeux de l'entretien de ce petit bois carougeois.

Mais ce qui nous intéresse ici sur un plan historique, c'est de rappeler que sur les flancs de la propriété Brocher au Val d'Arve, tout n'a pas toujours été boisé. Sur la carte Dufour de 1842 figure clairement l'indication de plants de vigne. On a du reste conservé à ce jour une trace de l'indication de la production du doux nectar qui sortait alors de l'exploitation viticole de Pinchat-Dessous. Il portait l'appellation de *Clos du Val-d'Arve* comme l'indique l'étiquette ci-dessous, issue de la cuvée de 1885 et portant le nom de l'exploitant, le sieur Brocher de la Fléchère.



# Coups d'œil à travers Carouge



Suite au vote d'un crédit de CHF 195'000.– intervenu le 17 décembre 2019 visant à engager des travaux forestiers d'entretien de la forêt de Pinchat, des voix se sont élevées pour demander une intervention minimale. Dès lors entre le 10 et le 12 février 2020, seules des coupes très réduites ont été effectuées (cf. article ci-contre)



▲ Lors de sa séance du 23 janvier 2020 le Conseil municipal a voté une extension de la zone piétonne existante englobant la totalité de la rue Saint-Joseph et de la rue du Pont-Neuf. Les transversales routières des rues de la Filature, de la rue Roi-Victor-Amé et de la place du Temple seront toutefois conservées.

Dans plusieurs zones en friches en attente de constructions dans notre Commune, des Fondations de droit public ont accepté l'installation à titre précaire de jardins dans des bacs mis à disposition par les collectivités. Tel est le cas à l'avenue Cardinal-Mermillod et à la rue des Moraines. ▶



◀ Suite à l'incendie intervenu le vendredi 30 août 2019, pendant la vogue, dans les combles de la maison Montanrouge, l'information a été donnée que le départ de feu provenait d'un appareil de soudage. Si les pièces maîtresses de la charpente paraissent pour partie conservées, tel ne sera pas le cas des chevrons et lattes, tous refaits à neuf.



◀ Vue sur la sortie de secours du CEVA aux Moraines. Ce site autrefois charmant est dénaturé. ▶

Une signalétique d'usage vient enfin d'être apposée à la promenade des Orpailleurs. Les vélos ont l'obligation de rouler au pas et les chiens peuvent s'ébattre sans laisse.





**NOTEZ  
LES DATES**

# CONFÉRENCES DE PRINTEMPS

Ce printemps, nous vous proposons deux conférences qui, pour la première, vous permettra de mieux faire connaissance avec une face méconnue de notre patrimoine carougeois. Le carillon de l'église de Sainte-Croix est l'un des plus importants de notre pays. Par ailleurs dans un monde où tout tend à s'accélérer, quelle place et quelle dimension réserver à la notion de patrimoine? Biodiversité et Patrimoine bâti répondraient-ils à une même préoccupation ?

## **LE CARILLON A CAROUGE ET DANS LE MONDE**

Conférence et visite virtuelle du clocher de l'église Sainte-Croix avec

**Monsieur Andréas Friedrich,**  
carillonneur des villes de Carouge et Zofingue, ancien président de la Guilde des carillonneurs et campanologues suisses.

**Mercredi 8 avril 2020 à 20 h 00**

Café-restaurant Le Boccalino  
Place du Rondeau 4 – Carouge  
*Entrée libre*

## **LE PATRIMOINE A L'HEURE DE LA BIODIVERSITE**

La biodiversité est aussi un Patrimoine. Quelle est sa place dans le développement urbain actuel ?  
avec

**Monsieur Yves Bischofberger**  
Historien du paysage

**Mercredi 22 avril 2020 à 20 h 00**

Café-restaurant Le Boccalino  
Place du Rondeau 4 – Carouge  
*Entrée libre*

SOUTENEZ NOTRE ACTION:

Cotisation annuelle CHF 25.-

CCP 12-18542-2

Email: [info@leboulet.ch](mailto:info@leboulet.ch)